



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050029

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 16/04/2024 16H15 C:000863 I:07676
V/REF : BE4G6-5552
V/Email reçu le Mardi 16/04/2024 à 16H15

3F OCCITANIE
Budget Agence 3F Occitanie
TSA 21367
75621 PARIS CEDEX 13

IMMEUBLE : ORION
21 RUE EDMOND HALLEY
34570 PIGNAN

Montpellier, le 03 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 21 RUE EDMOND HALLEY - ORION - MME MURCY GARDIENNE 06 65943638 -
COTÉ ENTRÉE PARKING SOUS SOL
MOTIF : FUITE APRES COMPTEUR
Donneur d'ordre : Mme D MURCY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes à l'intérieur de
l'immeuble.

LE 16/04/2024 A 16H45
SUR PLACE NOUS AVONS CONSTATÉ UNE FUITE SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION
D'EAU FROIDE PRINCIPALE AU NIVEAU D'UN RACCORD ÉCROU LIBRE SUR UNE VANNE
EN 2"
NOUS AVONS FERMÉ ET VIDANGÉ LE RÉSEAU, PUIS REMPLACÉ LE JOINT FIBRE EN
2"
REMISE EN EAU
CONTROLE DE LA BONNE ETANCHEITE DE L'INSTALLATION
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ AB Email envoyé le 18/04/24 à 09H13 Mr R. ARFAOUI
FJ AB Email envoyé le 18/04/24 à 09H13 Mme D MURCY

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 16/04	1	68,56	137,12



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050029

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	137,12
T.V.A. a 10,00%	13,71
TOTAL T.T.C.En EURO	150,83

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Organisme - Fournisseur

3F OCCITANIE
Budg Agence 3F Occitanie

Adresse de facturation

TSA 21367
 75621 PARIS CEDEX 13

Emetteur : DANIELE MURCY - Gardien/Gestionnaire Immeubles

Tel :

E-mail : daniele.murcy@groupe3f.fr

SERVIMO MEDITERRANEE

SIEGE SOCIAL

22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT

34430 ST JEAN DE VEDAS

Le 30/04/2024

Lieu d'intervention

G156L (4) Lotissement le Devèze

21 rue edmond Halley

34570 PIGNAN

Description

BON DE REGUL INTERVENTION LE 16/04/2024

VOS REF : 16/04/2024 16H15 C:000863 I:07676

RERATION FUITE E.F APRES COMPTEUR SUR RESEAU PRINCIPAL

Dates d'intervention
Marché

Début : 22/04/2024 - Fin : 03/05/2024

Prestations

Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
ENTRE.PLOMB.16	Recherchsuppres° Fuite/Collet		137,12	1	137,12	10%

Montant total HT (euros)	137,12
Montant total TVA (euros)	13,71
Montant total TTC (euros)	150,83

G156L - PIGNAN Le Deves VEFA

Signataire : MELANIE CORNU - Gérant

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BE4G6-5552****ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **G156L****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE Prénom :

Adresse : 12 RUE JULES FERRY Commune : MAZAMET Code postal : 81200

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

 ☒ immeuble collectif

 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50%** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : 21 rue edmond Halley Commune : PIGNAN Code postal : 34570dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :
☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.
④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 30/04/2024

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.